

**PROJETS DE RESOLUTION PROPOSES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE MACSF assurances DU 10 MAI 2023**

**PREMIERE RESOLUTION**

*(Approbation des comptes sociaux 2022)*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et des comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont arrêtés par le conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 34 233 490,57 euros.

Elle décide d'affecter ce résultat en totalité au poste Réserve générale pour éventualités.

**DEUXIEME RESOLUTION**

*(Approbation des conventions impliquant la Mutuelle et au moins un administrateur)*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence d'opérations visées au paragraphe I de l'article R 322-57 du code des assurances, en prend acte purement et simplement.

**TROISIEME RESOLUTION**

*(Approbation des contrats d'assurance souscrits par un administrateur et sa famille auprès de la Mutuelle)*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés, leurs conjoints, ascendants et descendants, visés au IV alinéa 2 de l'article R 322-57 du code des assurances, et statuant sur ledit rapport, déclare approuver les contrats qui y sont mentionnés.

**QUATRIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Anne-Marie DOUBECK, sage-femme, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

**CINQUIEME RESOLUTION**

*(Nomination d'un administrateur)*

L'assemblée générale nomme Monsieur Michel VIALE, médecin, en qualité d'administrateur pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

**SIXIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour les formalités)*

Sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prescrites par la loi et les règlements.



A la suite du renouvellement et de la nomination ci-dessus, les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice :

2023 pour Mesdames HUGON et VINIKOFF,  
2024 pour Madame CAMBON et Monsieur VAZQUEZ,  
2025 pour Mesdames de LARRARD et LUSTMAN, et Monsieur AUDHOUI,  
2026 pour Messieurs EVEILLEAU et TSIANG,  
2027 pour Madame CARPENTIER et Messieurs LANDAIS et LAQUEILLE,  
2028 pour Madame DOUBECK et Monsieur VIALE, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale.